

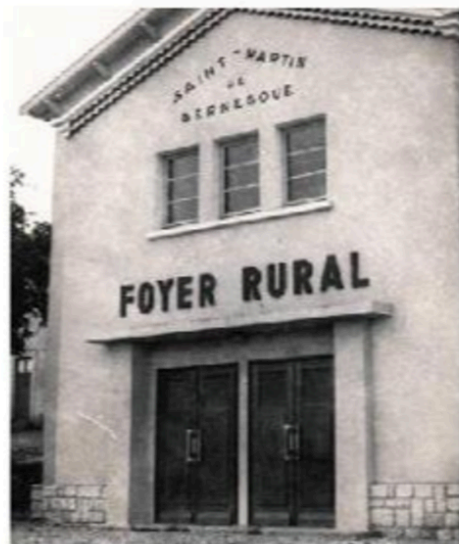
Les subventions aux associations votées

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni lundi 16 décembre, sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Associations. Le conseil décide de verser une subvention de fonctionnement de 90 € pour chacune des 12 associations en rappelant qu'elle est subordonnée à la communication de leur bilan moral et financier et de la composition de leur bureau. L'association Cab'à rires ne sollicite pas de subvention estimant être suffisamment aidée avec la mise à disposition gratuite de la salle du Foyer rural.

Personnel. En raison du départ à la retraite en 2025 d'un agent contractuel, une offre d'emploi en CDD à mi-temps,

voire un contrat d'apprentissage, avec un profil tourné vers un travail de second œuvre



La salle du Foyer rural est à la disposition des associations gratuitement. (Photo NR)

(plomberie, électricité, menuiserie, peinture, carrelage...) est proposée. Les candidatures seront à adresser au maire.

RGPD. Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre du règlement général pour la protection des données (RGPD), le centre de gestion des Deux-Sèvres propose aux communes de se joindre à un appel d'offres pour recourir à un délégué de la protection des données. La commune adhère à cette convention pour 340 € sur une période de deux ans.

Agenda. La prochaine réunion du conseil est fixée au 27 janvier 2025. Les vœux municipaux auront lieu le 31 janvier et le secrétariat de mairie sera fermé le 2 janvier.